

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, tenue le **mercredi 12 juin 2013 à 13h30**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Commissaires présents

Mme Chantal Rouleau, présidente
Mairesse , Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
M. François Limoges, vice-président
conseiller de la ville, Rosemont—La-Petite-Patrie
M. Frantz Benjamin,
conseiller de la ville, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
M. Vincenzo Cesari
conseiller d'arrondissement, LaSalle
M. Gilles Déziel
conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
Mme Ana Nunes,
conseillère d'arrondissement, Outremont
M. Richard Ryan
conseiller d'arrondissement, Plateau-Mont-Royal
Mme Chantal Rossi
conseillère d'arrondissement, Montréal-Nord
M. André Savard
Conseiller d'arrondissement, Verdun

Le sujet de Montréal, physiquement active étant de compétence municipale, Messieurs Robert Coutu et Edgar Rouleau, membres du conseil d'agglomération, ne participent pas à cette assemblée.

Autres présences :

Mme Johanne Derome, directrice, Direction des sports et de l'activité physique
M. Luc Denis, chef de division, Division des orientations, équipements, événements et pratique sportive
M. Jean-François Pinsonneault, conseiller en aménagement, chef d'équipe
Mme Michèle Lafond, chef de division,
M. Réal Travers, chef de division
Mme Diane Mongeau, conseillère en planification

Le quorum est atteint

Assistance :
60 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

À 19h10, la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes, aux membres de la commission ainsi qu'aux représentants de la Direction des sports et de l'activité physique. Elle souligne la présence d'autres élus dans la salle, Mme Erika Deschênes, conseillère associée aux sports, puis elle déclare l'assemblée ouverte.

Elle rappelle ensuite l'objet de la soirée qui est d'adopter les recommandations sur le dossier Montréal, physiquement active au terme des travaux de la commission qui a tenu 6 assemblées publiques et 8 séances de travail pour analyser les 80 mémoires déposés.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Richard Ryan, appuyée par Mme Ana Nunes, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées publiques tenues les 30 octobre, 27 novembre, 28 novembre et 4 décembre 2012 et le 22 janvier 2013

L'ensemble des procès-verbaux sont adoptés en bloc, sur une proposition de M. Vincenzo Cesari, appuyé par M. Richard Ryan.

4. Montréal, physiquement active, adoption des recommandations

Avant de passer à la lecture proprement dite des recommandations, Mme Rouleau apporte des précisions sur les travaux de la commission. Elle souligne l'importance du dossier et l'urgence d'agir dans un contexte où l'inactivité est devenue un enjeu de santé publique majeur dans de nombreux pays et la 4^e cause mondiale de mortalité.

Elle relève quelques-uns des éléments sur lesquels la commission s'est particulièrement attardée, notamment, la promotion de l'activité physique et des actions favorisant les déplacements actifs, les aménagements favorables aux saines habitudes de vie, les interventions menées au niveau de l'environnement, du verdissement et de la protection des milieux naturels.

Elle invite à la suite chacun des commissaires à faire la lecture d'une recommandation.

Vision globale et plan d'action

R-1

Que l'administration travaille de concert avec les arrondissements et les partenaires à l'élaboration d'une vision globale partagée de la vie active et qu'elle établisse un plan d'action concerté ciblant l'ensemble des activités et services municipaux qui peuvent favoriser un mode de vie physiquement actif.

Cette vision devra être élaborée dans le respect des réalités locales et fondée sur l'équité territoriale des services offerts, l'inclusion sociale, l'accès à toutes les clientèles ainsi que l'accessibilité universelle. Pour ce faire, que la Ville :

- adhère à la Charte internationale de Toronto pour l'activité physique qui constitue un appel mondial à l'action, qu'elle intègre les principes directeurs de la Charte dans ses interventions quotidiennes et qu'elle fixe des cibles chiffrées comparables pour mesurer l'évolution de la santé de la population;
- mandate le Service de la qualité de vie et sa Direction des sports et de l'activité physique pour :
 - préparer un avant-projet de politique sur l'activité physique, vers une ville active et sportive ;
 - présenter cet avant-projet à la population dans le cadre d'un Sommet de Montréal, ville active en 2014, afin de permettre à Montréal de se doter d'un plan d'action commun avec les partenaires et d'un fonds public et privé de soutien annuel à sa mise en œuvre ;
 - favoriser la mise en place d'un comité provisoire composé de personnalités issues du milieu public et privé pour l'organisation de ce sommet ;
 - encourager, une fois la politique adoptée, la mise en œuvre entre les divers paliers d'intervention (arrondissements et ville centre) de plans d'action sur les saines habitudes de vie.

Promotion de l'activité physique, de ses bienfaits et du plaisir de bouger

R-2

Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires, priorise la promotion de l'activité physique et de ses bienfaits pour inscrire Montréal comme une ville physiquement active et en santé, notamment par :

- la réalisation de campagnes de sensibilisation conjointes;
- la consolidation des différents outils de diffusion de l'offre d'activités de la municipalité et de ses partenaires;
- la mise en œuvre de stratégies particulières comme le programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles pour rejoindre prioritairement les groupes de citoyens qui sont peu actifs;
- la tenue d'événements mobilisateurs à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale dans lesquels le mode de vie physiquement actif et le sport sont

valorisés et auxquels sont associés des athlètes montréalais et des personnalités qui représentent des modèles à suivre pour la population.

Pratique libre et spontanée d'activités physiques en toutes saisons

R-3

Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires, favorise l'animation des espaces publics et des grands parcs de façon à multiplier les occasions d'être physiquement actif en adoptant des stratégies fondées sur la pratique libre et spontanée d'activités physiques, sportives, de loisir actif et de plein air urbain durant toutes les saisons, et spécialement durant la saison hivernale.

Valorisation de l'offre de services

R-4

Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires, améliore le déploiement de son offre de services, de ses façons de faire et du financement associé et s'assure de la mise en place des services afférents nécessaires de manière à :

- rejoindre l'ensemble de la population, plus particulièrement les jeunes, autant les filles que les garçons, les personnes âgées, les personnes ayant des limitations et les communautés culturelles ;
- permettre une plus grande accessibilité économique aux services par le biais de nouvelles formules appropriées, par exemple la carte rabais prépayée pour les familles ou la création d'une carte Accès-Jeunes ;
- améliorer la qualité de vie dans les secteurs en requalification et les quartiers durables en projet.

Planification générale de l'aménagement urbain

R-5

Que l'administration revoit la planification générale de l'aménagement urbain de son territoire de manière à inclure la notion d'environnements favorables aux saines habitudes de vie. À cette fin,

- qu'elle intègre de nouvelles orientations et interventions favorisant l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et la saine alimentation au Plan de développement de Montréal et qu'elle les traduise par des mesures concrètes dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- qu'elle intègre dans tout nouveau projet de développement urbain des mesures d'aménagement favorisant le transport actif et collectif, ainsi que le développement d'aires récréatives intégrées à ces aménagements;
- qu'elle favorise l'aménagement de quartiers sécuritaires, l'accès à des équipements récréatifs et sportifs tout en assurant des services de proximité, la mixité des usages, la connectivité entre les secteurs, la diminution des barrières physiques et l'accès aux parcs et espaces verts.

Cohérence, connectivité et partage du réseau viaire

R-6

Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et la Direction des transports, mette l'accent sur la cohérence et le partage du réseau viaire montréalais en tenant compte des besoins de tous les usagers de la voie publique. À cette fin,

- qu'elle développe et aménage un réseau viaire qui encourage davantage le vélo et la marche à pied;
- qu'elle favorise un arrimage plus adéquat entre le réseau de transport collectif et les pistes cyclables, en demandant par exemple, que les autobus et les trains soient munis de dispositifs permettant d'y loger des bicyclettes;
- qu'elle soutienne le développement en continu de parcs et d'espaces verts, de pistes cyclables, de corridors piétonniers, de plateaux sportifs extérieurs et de parcs linéaires ainsi que l'aménagement des berges pour favoriser la pratique libre et les activités récréatives;
- qu'elle élabore un guide d'aménagement durable des rues de Montréal illustrant les meilleures pratiques pour tous les types de déplacements;

- qu'elle intègre de nouvelles orientations et interventions favorisant l'adoption de saines habitudes de vie dans tous les projets de quartiers verts ;
- qu'elle accélère la réalisation des Plans locaux de déplacement dans chaque arrondissement et l'application des mesures du Plan de transport (2008) qui touchent les piétons et les cyclistes.

Priorisation des déplacements actifs

R-7

Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et la Direction des transports, priorise les déplacements actifs. À cette fin,

- qu'elle s'assure de l'application rigoureuse des mesures contenues dans la Charte du piéton, chapitre particulier du Plan de transport (2008);
- qu'elle s'assure de l'application rigoureuse des règlements de sécurité routière, plus particulièrement de l'article 386 du Code de la sécurité routière qui interdit le stationnement à moins de 5 mètres d'un passage piétonnier;
- qu'elle valorise les corridors piétonniers et cyclables pour faciliter les déplacements actifs vers les écoles primaires et secondaires et pour contrer les multiples barrières physiques, particulièrement pour les secteurs enclavés par les autoroutes, et les chemins de fer ;
- qu'elle relève le niveau de priorité concernant l'entretien et le déneigement des réseaux piétonniers et de certaines pistes cyclables durant la saison hivernale;
- qu'elle prévoit des temps de traverse suffisants et sécurise les intersections afin de permettre des déplacements plus sécuritaires à l'intention des personnes âgées et des enfants qui se rendent à l'école à pied ou à vélo;
- qu'elle améliore la signalisation pour mieux indiquer la présence de passages piétonniers de même qu'elle implante de meilleures mesures d'apaisement de la circulation telles que les saillies de trottoirs ;
- qu'elle fasse des représentations auprès du ministère des Transports du Québec pour évaluer la possibilité de réviser ou d'ajuster certaines normes du cadre réglementaire provincial en matière de transport à la réalité montréalaise, en vue d'améliorer le transport actif.

Aménagement urbain relevant du design actif

R-8

Que l'administration mobilise, en concertation avec les arrondissements et les directions concernées, les forces vives de Montréal sur le plan du design pour créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie. Pour ce faire,

- qu'elle se dote d'un guide des bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire;
- qu'elle favorise l'appropriation du design actif dans des projets de requalification urbaine sur le territoire montréalais, par exemple pour le pôle Maisonneuve, les berges ou le secteur de l'Hippodrome;
- qu'elle favorise les principes LEED pour l'aménagement des quartiers et ceux développés par le Physical Activity Innovation Credit pour les bâtiments publics ou tout autre mesure appropriée.

Promotion d'une saine alimentation / interdiction de restauration rapide près des écoles

R-9

Que l'administration adresse au comité permanent sur l'agriculture urbaine et la Direction du développement durable la préoccupation citoyenne liée à l'importance d'offrir un plus large accès à des ressources alimentaires saines sur le territoire et des défis qui l'accompagnent en matière de réglementation entre les arrondissements et de déploiement du réseau des jardins communautaires et collectifs ; qu'elle invite les arrondissements à adopter un moratoire pour interdire l'implantation de nouveaux commerces de restauration rapide près des institutions scolaires et à introduire progressivement une offre de produit santé équivalente ou supérieure dans ses établissements collectifs (culturels, de loisirs, sportifs et communautaires).

Montréal vert et bleu / Accès aux berges

R-10

Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements, intensifie leurs actions communes pour le développement d'un Montréal vert et bleu, où les parcs, les places publiques et les berges sont aménagés et animés pour qu'ils deviennent des destinations privilégiées pour l'activité physique en toutes saisons. À cette fin, qu'elle crée :

- des corridors avec les milieux naturels, les jardins et les ruelles ;
- des promenades le long des berges et des points d'accès à l'eau;
- des places publiques au cœur des quartiers ;
- un réseau attrayant avec l'ensemble de nos équipements collectifs de propriété municipale, scolaire et institutionnelle.

Appropriation des ruelles publiques vertes et blanches

R-11

Que la Direction générale désigne les services appropriés pour revoir, en collaboration avec les arrondissements, les responsabilités reliées à la sécurité, l'accessibilité, l'entretien et l'aménagement de ruelles vertes et blanches de manière à favoriser l'appropriation de ces espaces par les citoyens et les jeunes pour s'exprimer, jouer et faire de l'exercice, en :

- étudiant la faisabilité d'harmoniser les règlements sur l'occupation du domaine public entre les arrondissements pour l'appropriation des ruelles publiques;
- prévoyant des mesures et conditions sur l'aménagement de ruelles blanches et vertes ;
- mettant en place des programmes conjoints d'aménagement de la Ville centre et des arrondissements au bénéfice des regroupements de citoyens.

Redéploiement de l'intervention municipale et financement

R-12

Que l'administration mandate la Direction des sports et de l'activité physique pour revoir, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires concernés, le déploiement de son intervention et s'assurer de la répartition adéquate de son offre de services, de manière à :

- assurer la présence et la visibilité des grands ensembles sportifs d'intérêt exceptionnel sur le territoire montréalais et le rayonnement sportif de Montréal, notamment des pôles sportifs de Maisonneuve, du parc Jean-Drapeau, du Complexe sportif Claude-Robillard, du Complexe environnemental de Saint-Michel, et du parc Jarry, entre autres ;
- à soutenir tous les niveaux de pratique sportive (initiation, récréation, compétition et excellence) en tenant compte de l'importance du sport organisé comme élément mobilisateur favorisant l'appartenance à un groupe et l'inclusion sociale des jeunes;
- finaliser la démarche des plans d'interventions sectoriels en activité physique et en sport et compléter leur financement par des mesures appropriées;
- favoriser l'accès à des équipements récréatifs et sportifs de proximité de manière à améliorer la qualité de vie des collectivités, en priorité dans les secteurs les plus défavorisés;
- permettre une meilleure cohésion des stratégies d'intervention municipales et gouvernementales en sport et de leur soutien financier ;
- favoriser le partage des connaissances et l'émergence d'actions collectives sur le plan de la recherche, de la veille, de la formation au perfectionnement, du réseautage et du soutien à la relève des intervenants de la Ville et des organismes partenaires ;
- développer de nouveaux partenariats financiers souples et tangibles entre les institutions, les organismes associatifs, les athlètes, les entreprises et le secteur public;

- obtenir de nouvelles sources de revenus, de redevances et d'incitatifs fiscaux tant pour la Ville que pour le milieu ;
- augmenter la part du budget municipal consacré à l'amélioration de la santé des citoyens par l'activité physique et le sport pour tous.

Concertation scolaire-municipale

R-13

Que l'administration inscrive la concertation scolaire-municipale au rang de ses priorités non seulement sous l'angle du partage des locaux scolaires et municipaux, mais aussi sur le besoin de créer des actions communes entre l'école, la famille et la communauté, en :

- associant les commissions scolaires de Montréal dans de nouvelles stratégies de coopération pour le développement d'un mode de vie physiquement actif et la saine alimentation ;
- se dotant de nouvelles règles pour le partage des locaux au bénéfice de la famille, des jeunes et des citoyens.

Après la lecture, les recommandations sont adoptées en bloc sur une proposition de M. François Limoges, appuyée par M. Gilles Déziel.

La présidente informe les participants que les recommandations seront déposées sur le site de la commission dès le lendemain matin à l'adresse internet suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions.

5. Période de questions du public

La présidente invite les personnes inscrites sur la liste à poser leurs questions.

Mme Suzie Pellerin, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Mme Pellerin félicite la commission de ses travaux et elle se dit heureuse que l'essentiel des propositions de son organisme se retrouvent dans les recommandations de la commission, principalement au niveau de l'aménagement du territoire. Elle demande de quelle façon la commission envisage intégrer le contenu de ces recommandations au Plan de développement de Montréal.

Mme Rouleau indique que la commission a précisé dans ses recommandations que le dossier Montréal, physiquement active représente un enjeu majeur et une responsabilité de société et que le rapport sera déposé au conseil municipal et au comité exécutif qui veillera à donner les suites appropriées aux recommandations de la commission. Elle indique que la commission a pris soin, dans son préambule aux recommandations, de faire le lien avec tous les plans et politiques de la Ville de Montréal, y compris le Plan de développement de Montréal pour s'assurer de cet arrimage nécessaire. Elle ajoute que la concertation a toujours été au cœur des discussions de la commission tout au long des travaux comme pourront en témoigner Mme Johanne Derome et M. Jean-François Pinsonneault de la Direction des sports et de l'activité physique.

M. Richard Ryan ajoute que le point d'ancrage des recommandations, c'est l'aménagement urbain et que tout ce qui en découle s'arrime avec le Plan de développement de Montréal. Il précise que la commission dépose ce soir un rapport unanime tout formation politique confondue et il espère que le rapport soit accueilli de la même manière au comité exécutif.

M. Pierre Morin, Altergo

M. Morin dirige un organisme qui s'occupe de favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans diverses sphères d'activités dont les loisirs. Même s'il remarque que la notion d'accessibilité universelle est présente un peu partout dans les recommandations, il aurait aimé qu'on la nomme comme telle et que ce soit plus clair dans les intentions. Il demande si la Ville passera à l'action et si elle a les ressources qui vont permettre d'inclure les personnes à mobilité réduite dans les infrastructures sportives.

La présidente fait remarquer que la notion d'accessibilité universelle est une notion qui est maintenant transversale et inhérente à toutes les actions de la Ville. Elle fait remarquer que dans certains arrondissements, il y a maintenant des piscines qui sont adaptées aux personnes à mobilité réduite, comme c'est le cas dans RDP-PAT et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Elle précise que la Commission sur le développement social et la diversité

sociale a adopté la veille deux recommandations spécifiques sur cet aspect en demandant que chaque arrondissement nomme un élu responsable du dossier de l'accessibilité universelle et prévoit l'affectation d'un montant récurrent dédié à l'accessibilité universelle. Elle conclut en affirmant que cette notion est aujourd'hui inhérente et qu'on ne peut en faire fi.

Mme Ginette Brûlotte, Observatoire Vieillessement et Société

Mme Brûlotte indique que l'on voudrait à l'Observatoire faire le pont entre les jeunes et les vieux à l'aide de projets intergénérationnels, compte tenu du pourcentage de la population vieillissante. Elle mentionne que l'espérance de vie est maintenant de 85 ans pour les femmes et de 80 ans pour les hommes, mais que l'espérance de vie en bonne santé est actuellement de 67 ans à Montréal. Il y a donc un grand écart entre vivre vieux et vivre vieux en bonne santé. Elle estime qu'au plan culturel, si on arrive à joindre les jeunes et les vieux, on peut créer un avenir plus prometteur pour les personnes âgées. Elle déplore de ne pas voir d'activités intergénérationnelles dans le projet

M. François Limoges mentionne que comme dans le cas de l'accessibilité universelle, cette notion de la clientèle des personnes âgées est incluse dans l'ensemble des actions de la Ville et que la commission n'a pas voulu faire de liste d'épicerie pour répondre aux quelque 1000 recommandations qui ont été déposées par les intervenants, qui ont été synthétisées, mais qui n'ont pas été diluées pour autant. Il mentionne qu'il y a eu un travail de synthèse énorme fait par la division des commissions et la direction des sports et que le ton du projet de recommandations indique que l'on veut rejoindre tous les publics, ce qui inclut nécessairement les personnes âgées.

M. Jean-Claude Drapeau, Association des professeurs d'éducation physique de l'île de Montréal

M. Drapeau mentionne que dans les années '60 et '70, les professeurs d'éducation physique étaient pratiquement les seuls à parler de l'importance de l'activité physique alors qu'aujourd'hui ce message est porté par tous les paliers de gouvernement. M. Drapeau félicite la commission pour son travail et ses recommandations qu'il approuve entièrement et dans lesquelles on retrace bien les notions transversales dont on a parlé.

Il applaudit particulièrement à la première recommandation qui parle de vision intégrée et de plan d'action et il estime que ce message est fort. Il se réjouit aussi de la recommandation qui touche la pratique libre d'activités physiques car elle est très structurante et permet justement de rejoindre les gens que l'on ne rejoint pas par le biais des offres formelles en sports. Enfin, il estime que la recommandation sur la concertation scolaire et municipale constitue un enjeu important, dans le prolongement de la vision. Il remercie les commissaires car il a le sentiment d'avoir été écouté.

M. Eric Myles, directeur général, Québec en forme

M. Myles souligne l'importance du rapport unanime adopté ce soir. Il indique que les 13 recommandations sont fort prometteuses et souligne cinq points qui, à son avis, méritent l'attention. Il s'agit des recommandations qui parlent de la place des jeunes et des familles, de l'importance accordée aux milieux défavorisés, des environnements favorables, de la concertation scolaire-municipale et du souhait d'élaborer une vision globale et un plan d'action en matière de sports et d'activités physique. Il estime qu'avec ce projet, Montréal se donne la chance de se positionner à un niveau supérieur de compétitivité, à l'international. Sa question porte sur le calendrier de réalisation de ce projet de plan d'action.

Mme Rouleau indique que le rapport sera déposé au conseil municipal et que le comité exécutif verra à y donner les suites appropriées. Elle mentionne que l'idée de tenir un forum ou un Sommet à Montréal sur l'activité physique, qui va regrouper tous les intervenants, se réalisera fort probablement après les élections. Il s'agit d'un enjeu important et l'agenda se mettra en marche à ce moment-là.

M. Limoges ajoute qu'au-delà du fait qu'il y aura des élections, la Ville ne se compose pas uniquement d'élus. Il a pu constater, tout au long des travaux de la commission, une volonté ferme de la Direction des sports et de l'activité physique et de toutes les directions concernées de mettre en marche le projet *Montréal, physiquement active* et de le réaliser dans les meilleurs délais.

M. Ryan conclut enfin en faisant un parallèle avec le Sommet sur la culture qui a eu lieu l'automne dernier. Le Sommet sur l'activité physique que recommande la commission

permettra de regrouper tous les gens qui sont interpellés par cet enjeu majeur, d'obtenir des consensus et de mettre en place un plan d'action. M. Myles offre toute la collaboration de son organisme pour réaliser ce projet.

M. Marc Jolicoeur, Vélo Québec

M. Jolicoeur souligne la valeur des recommandations adoptées ce soir et indique que Vélo Québec appuie la démarche de la Ville depuis le début des travaux de la commission. Il se réjouit en particulier des recommandations qui touchent les aménagements pour les piétons et les cyclistes ainsi que celle où il est question de la concertation scolaire-municipale. Il souligne le fait que l'argent est toujours le nerf de la guerre et que certaines recommandations touchent la question du financement. À cet égard, il suggère à la Ville de bâtir sur des outils existants, notamment la *Féria du vélo* qui fêtera en 2014 son 30^e anniversaire, le programme *À pied, à vélo, ville active* et enfin les programmes de formation donnés par Vélo Québec ainsi que le guide que l'organisme a réalisé sur les aménagements favorables aux piétons et aux cyclistes. Il assure la Ville de la collaboration et du support de Vélo Québec.

Mme Gail Tedstone, Citoyenne de NDG

Mme Tedstone félicite elle aussi la commission des recommandations qui étaient fort attendues. Son commentaire porte principalement sur la mise en application des recommandations qui, à son avis, constitue toujours un défi. Elle souligne que malgré les consultations, on ne reconnaît pas toujours les résultats des recommandations proposées. Elle se demande comment s'assurer que les recommandations sont appliquées et comment impliquer tous les usagers lorsqu'il y a de nouveaux aménagements à faire. Elle soulève un problème particulier vécu dans son arrondissement, un endroit qui ne sera pas sécuritaire pour les cyclistes près de l'hôpital du CUSM, dans l'axe de la piste cyclable De Maisonneuve.

Mme Rouleau mentionne qu'elle prend en note cette recommandation de Mme Tedstone et qu'elle verra avec Mme Johanne Derome comment y donner suite. Mme Rossi ajoute que la question de la concertation entre les différentes directions municipales a été soulevée à maintes reprises lors des discussions sur les aménagements urbains et qu'on a souvent évoqué l'importance d'une collaboration étroite entre les différents intervenants pour s'assurer d'avoir des aménagements qui facilitent les déplacements à pied ou à vélo.

M. Yvan Dubois, Panthéon des sports du Québec

M. Dubois est le président du comité d'implantation du Panthéon des sports du Québec, qui est en fait le futur musée des sports du Québec. M. Dubois souhaite profiter de l'occasion pour sensibiliser les élus municipaux à l'ouverture de ce musée dans le Marché Bonsecours.

Mme Rouleau remercie M. Dubois mais lui mentionne que son commentaire n'est pas en lien avec le sujet de l'assemblée publique de ce soir et qu'il serait préférable qu'il utilise une autre plate-forme pour faire la promotion de son panthéon.

M. Raymond Côté, Excellence sportive de l'île de Montréal

M. Côté remercie la commission pour son excellent travail et se réjouit particulièrement de la première recommandation touchant la vision globale, de la R-2 touchant la tenue d'événements mobilisateurs d'envergure nationale et de la R-12 sur le rayonnement de Montréal.

Il remercie la commission de parler de cohésion avec les instances gouvernementales, car selon lui, il s'agit-là d'un point majeur. Il souhaite que la Ville continue à faire ce lien.

M. Derek Robertson, président, Alliance des piétons et des cyclistes du Sud-Ouest de Montréal

M. Robertson félicite la commission pour ses recommandations fort intéressantes. Il encourage aussi la Ville à continuer de discuter avec les regroupements de citoyens, pour améliorer la situation. Il se réjouit de la recommandation 6 et des décisions prises au niveau des pistes cyclables. Pour la R-7, il se demande si la commission a l'intention de s'assurer de l'application de l'article 386 du code de sécurité routière rapidement car il s'agit d'un enjeu important en milieu urbain. Il est encouragé par les différents éléments de

la recommandation 10 concernant les promenades le long des berges et les points d'accès à l'eau. Il mentionne que lorsqu'il était jeune, il avait l'habitude de se baigner dans le fleuve et que c'était très agréable. Il s'agit-là selon lui d'un trésor caché.

M. François Limoges émet un commentaire sur le deuxième alinéa de la recommandation 7 portant sur l'article 386 du Code de la sécurité routière qui interdit le stationnement à moins de 5 mètres d'un passage piétonnier. Selon lui, le fait d'avoir inclus cet article dans la résolution est une petite révolution en soi et elle fait l'unanimité des membres de la commission. Il s'agit selon lui d'un premier pas important qui est franchi ce soir et un puissant message qui est envoyé. M. Déziel précise qu'il siège aussi sur la commission des transports qui étudie actuellement les traverses de rue. Il a été surpris d'apprendre que la question du dégagement de 5 mètres est en fait une recommandation et non un règlement du code de la sécurité routière. Pour sa part, M. Ryan indique qu'il s'agit-là d'une action concrète de la Ville qui touche toutes les sphères de la population qu'il s'agisse de la clientèle à mobilité réduite ou des personnes âgées.

M. Pierre Roy, Centre Roussin

M. Roy fait une intervention en lien avec les membres de la Fédération des centres communautaires de loisirs. Il signale à l'attention des commissaires la tenue d'une conférence de presse récente au cours de laquelle le gouvernement du Québec a déposé son livre vert sur une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique. Il demande s'il y a des liens qui seront faits avec la présente consultation et les travaux de consultation que le gouvernement du Québec s'apprête à mettre en branle.

Mme Rouleau invite Mme Johanne Derome, la directrice de la Direction des sports et de l'activité physique, à répondre à cette question. Celle-ci indique que le document vient de tout juste de sortir, il y a à peine une journée, et que la ville centre ainsi que les arrondissements en prendront connaissance et qu'ils ont l'intention de prendre part à la consultation publique qui aura lieu à cet égard.

6. Période de questions des membres de la commission

La présidente invite les commissaires qui souhaitent intervenir à le faire maintenant.

M. Vincenzo Cesari remercie chaleureusement la présidente pour avoir mené de manière exemplaire les travaux de la commission et la tenue des assemblées publiques depuis le dépôt des mémoires jusqu'à l'adoption des recommandations. Il remercie également les responsables de la Direction des sports et de l'activité physique, dont Mme Johanne Derome et M. Pinsonneault, ainsi que M. Jean-Claude Drapeau, un professeur d'éducation physique à la retraite qui a déposé un mémoire et qui est présent ce soir. Enfin, il souligne la présence dans la salle de deux responsables des sports de son arrondissement. Il souligne l'affluence extraordinaire que la commission a connue tout au long des assemblées de consultation.

M. Frantz Benjamin joint également sa parole à celle de son collègue pour saluer le travail des membres de la commission et de la Direction des sports. Il en profite pour remercier les collègues, qui ne sont plus membres de la commission, et qui ont initié ce travail pour leur contribution aux travaux. Il souligne également toute la mobilisation citoyenne et associative qui s'est manifestée autour de la consultation et il se rallie au point de vue de Mme Tedstone de NDG qui a précédemment évoqué l'importance du suivi des recommandations. Pour lui, il importe de garder dans le coup les citoyens qu'on a consultés.

La présidente, Mme Chantal Rouleau, conclut en souhaitant que le projet *Montréal, physiquement active* se concrétise rapidement. Elle remercie la présence dans la salle des représentants de son arrondissement. Elle remercie Mme Lise Gauvin qui a déposé un mémoire et qui est également présente ce soir ainsi que toutes les personnes qui ont pris part activement aux consultations et dont les commentaires ont permis d'enrichir la réflexion des membres de la commission. Elle adresse enfin ses remerciements à tous les commissaires ainsi qu'aux représentants de la Direction des sports et de l'activité physique.

7. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, Mme Rouleau rappelle que le rapport sera déposé au conseil le 17 juin et qu'à la suite, le Comité exécutif répondra aux recommandations de la commission.

L'assemblée est levée à 20h45 sur une proposition de Mme Chantal Rossi, appuyée par M. Frantz Benjamin.

Mme Chantal Rouleau
Présidente

Mme Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste